

Commune d'AVIGNON LES SAINT CLAUDE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2024**  
**COMPTE-RENDU**

**Présents** : BRAUN Caroline, SAUVEUR Régis, PERALTA Sandra, JOST Sébastien, BOURBON Heydie, CHARNAUD Loïc, DANIEL Denis, FAVIER Amélie, GRANDPERRET Denis.

**Excusés** :

**Pouvoir** : GRAHEK Stéphane donne pouvoir à Denis DANIEL

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu du 8 décembre 2023
- Délibérations :
  - ❖ DM Budget Chaufferie
- Nouvelle répartition des délégations
- Mise en place commission activités de loisirs
- Organisation des tâches de l'employé communal
- Questions Diverses :

Séance ouverte à 19H00.

- **Secrétaire de séance** :

Mme Amélie FAVIER se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2023** :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations** :

❖ DM Budget Chaufferie

Les services du SGC de Saint Claude ont communiqué les états de titres irrécouvrables. Monsieur le Comptable public y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à la constatation du montant de reste à recouvrer inférieur au seuil légal, ou du constat de carence d'un débiteur. Ces constatations sont appuyées de justifications juridiques.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Les sommes admises en non-valeur seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « créances admises en non-valeur », sur le budget concerné. Les dispositions prises à cet égard ont uniquement pour objet de faire provisoirement disparaître de l'actif de la commune les créances jugées absolument irrécouvrables en ce moment, mais n'éteignent pas pour autant la dette du redevable. En effet, les services de l'Etat continuent l'exécution des procédures permettant éventuellement la récupération des sommes en cause. Les renseignements obtenus sur la non solvabilité des intéressés figurent au dossier.

Le montant des créances qui ne paraissent pas pouvoir être recouvrées à ce jour s'élève à :

- Budget annexe CHAUFFERIE : 3117,04 €

#### EXTINCTION DE CREANCES

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné. Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées. Il s'agit créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement. Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à :

- Budget annexe chaufferie : 3117,04 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'admission en non-valeur et l'extinction de créances.

9 voix contre et 1 abstention

#### ❖ **Délibération sur table :**

Dans la perspective de redéfinir la répartition des délégations, Madame Le Maire propose la création d'un poste de conseiller délégué.

La création du poste est approuvée à l'unanimité.

M. Loïc CHARNAUD propose sa candidature.

La candidature est acceptée à l'unanimité

- **Nouvelle répartition des délégations :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DESIGNE** les responsables et membres suivants :

- M. Loïc CHARNAUD responsable de la commission **eau et assainissement**,  
Mrs Stéphane GRAHEK et Denis DANIEL membres.

- M. Loïc CHARNAUD responsable de la commission **Chaufferie Bois**,  
Mrs Stéphane GRAHEK et Denis DANIEL membres.

- M. Loïc CHARNAUD responsables commission **urbanisme, aménagement et travaux**,  
Mrs Sébastien JOST, Denis GRAND-PERRET, Régis SAUVEUR, membres.

- M. Loïc CHARNAUD responsable de la commission **PLUI**,  
Mrs Denis GRANDPERRET, Régis SAUVEUR et Denis DANIEL membres.

Mairie d'AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE – 1, place Saint-Roch – 39200 AVIGNON LES SAINT CLAUDE

- Mmes Sandra PERALTA, Caroline BRAUN et Monique LANAUD responsables de la commission **finances**.

- Mme Amélie GABILLET est titulaire de la commission **Aide Sociale**  
Mrs Denis DANIEL et Stéphane GRAHEK, membres.

- M. Régis SAUVEUR, Mme Sandra PERALTA et M. Denis DANIEL responsables de la commission **communication**.

- Mrs Régis SAUVEUR, Stéphane GRAHEK, Mmes Heydie BOURBON, Caroline BRAUN, Amélie GABILLET responsables de la commission **vie locale (four à pain, jeunesse, lien associations, salle et chapiteaux)**.

- Mmes Sandra PERALTA, Caroline BRAUN et Monique LANAUD responsables de la commission **révision de la liste électorale**.

- Organisation des tâches de l'employé communal:

Il est décidé de mettre en place un cahier avec les tâches à effectuer.

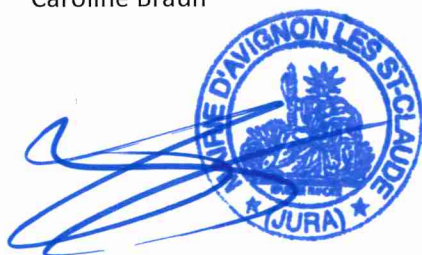
- Informations diverses :

Une enquête de l'OFB est en cours concernant les Sabots de Vénus

Séance levée à 19H50 .

**Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 15 février 2024 à 18H30**

Le Maire,  
Caroline Braun



La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Fouca", written over a horizontal line.

BRAUN Caroline	SAUVEUR Régis	PERALTA Sandra	JOST Sébastien

BOURBON Heydie 	CHARNAUD Loïc 	DANIEL Denis 	FAVIER Amélie 
GRAHEK Stéphane donne pouvoir à DANIEL Denis 	GRANDPERRET Denis 		